

LA PLACE DES FEMMES DANS LES ÉMEUTES POPULAIRES EN PROVENCE DE 1715 A 1789

Pour le peuple d'Ancien Régime, peu apte à écrire, malhabile à parler, interdit de grève et de manifestations, et dont les associations sont strictement contrôlées dans le domaine professionnel et même religieux, l'activité émeutière est souvent la seule façon de faire connaître ses sujets de plainte. Il est donc intéressant, si l'on veut apprécier le rôle social des femmes du peuple, de se demander dans quelle mesure elles participent aux mouvements populaires, sous quelle forme et dans quel but. J'envisagerai donc, dans cette perspective, les émeutes en Provence de 1715 à 1789 inclus, soit sur une période de 74 ans, allant de la mort de Louis XIV à la Révolution. Le cadre est la Provence de l'Ancien Régime, englobant les actuels départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes de Haute-Provence, mais aussi l'est du Vaucluse et l'ouest des Alpes-Maritimes.

Pour dresser ce tableau, j'ai tout d'abord utilisé trois très bons mémoires de maîtrise, réalisés par trois de mes étudiantes, celui de Valérie Sottocasa de 1984¹, sur la basse Provence de 1715 à 1750, celui d'Agnès Barruol de 1984 également², sur la basse Provence de 1750 à 1788, et celui de Pascale Brianchon de 1993³, sur la haute Provence de 1715 à 1788. J'ai tiré parti

1. Valérie SOTTOCASA, *Emotions et désordres populaires en Basse-Provence (1715-1750)*, Mémoire de maîtrise, Aix, 1984.

2. Agnès BARRUOL, *Les mouvements populaires en Basse-Provence (1750-1789)*. Mémoire de maîtrise, Aix, 1984

3. Pascale BRIANCHON, *Les mouvements populaires en Haute-Provence (1715-1789)*. Mémoire de maîtrise, Aix, 1993.

ensuite de mes propres recherches sur les émeutes du printemps de 1789 dans l'ensemble du territoire provençal⁴. Les sources utilisées, dans tous les cas, sont principalement de trois sortes : les archives judiciaires (justices seigneuriales, bureaux de police des villes, tribunaux des sénéchaussées et du Parlement), les archives communales (délibérations, correspondances, relations diverses), et les fonds de l'intendance (essentiellement les correspondances des autorités locales avec l'intendant). Exceptionnellement, on peut trouver des récits d'émeutes dans des mémoires, journaux, ou lettres privées : c'est malheureusement rare. Pour 1789, j'ai consulté des documents aux Archives nationales, mais je ne pouvais demander aux étudiants d'aller faire un séjour à Paris.

Les « émotions populaires », comme on disait volontiers au XVIII^{ème} siècle, se sont trouvées au nombre de 171 en basse Provence et de 37 en Haute-Provence pour la période 1715-1788, de 53 pour les six premiers mois de 1789, de janvier à juin, dans toute la province. Ces chiffres accusent la différence entre une Provence montagnaise sage et une Provence des plaines et des collines plus turbulente. Mais ils montrent aussi la forte concentration des mouvements sociaux au début de 1789.

D'après les sources employées, les femmes sont présentes dans 72 émeutes sur un total de 261, soit 27,5%, un peu plus du quart. Cette proportion est très certainement sous-estimée. Il arrive en effet que les rebelles soient désignés sous des noms assez vagues : la « population », les « habitants », une « grande foule », une « troupe nombreuse ». Des hommes et des femmes sont probablement confondus sous ces termes, sans que l'on ait jamais la certitude absolue d'une participation féminine. Par régions et par périodes, on obtient les résultats suivants :

- en basse Provence, 18 émeutes avec présence féminine attestée sur 106 de 1715 à 1750, soit 16,9% ; 19 émeutes sur 65 de 1750 à 1788, soit 29,2%
- en haute Provence, 21 émeutes à présence féminine sur 37 de 1715 à 1788, soit 56,7%
- dans toute la Provence, au début de 1789, 14 émeutes à présence féminine sur 53, soit 26,4%

Je donne ces chiffres sous toutes réserves. Il ne faudrait pas conclure, en particulier, que les femmes de Haute-Provence sont plus agitées que les autres. P. Briançon a en effet choisi de retenir leur présence toutes les fois que l'unanimité des habitants permettait de présumer leur participation. Ici, la différence des pourcentages reflète donc seulement la différence

4. Monique CUBELLS, *Les horizons de la liberté. Naissance de la Révolution en Provence (1787-1789)*. Aix, 1987.

des méthodes utilisées. La vérité du rôle féminin doit se situer entre le quart et la moitié des situations, et il est impossible d'être plus précis. On laissera donc désormais des chiffres illusoire pour des estimations qualitatives nécessairement plus floues.

Trois groupes d'émeutes peuvent être distingués, en fonction de la place des femmes dans le mouvement émeutier. Un premier groupe rassemble les émeutes de subsistances, les émeutes hostiles à la fiscalité communale, les émeutes à propos de la contrebande, et enfin les conflits de caractère religieux. Là, les femmes sont explicitement signalées dans de nombreux cas. Elles sont encore présentes, mais moins souvent, semble-t-il, dans les affrontements de village à village ou de groupe social à groupe social, dans les charivaris, et dans les révoltes anti-seigneuriales. Enfin, on les rencontre beaucoup plus rarement dans les rixes et dans les conflits du travail.

La question des subsistances exerce un grand pouvoir mobilisateur. Six soulèvements frumentaires ont lieu de 1715 à 1788. Les femmes sont nombreuses à Arles en 1721, encore à Arles en 1752, à Marseille en 1766, et leur présence est probable à Marseille en 1720, à Rians en 1746, à Fréjus en 1757. En 1789, elles sont actives avec certitude dans sept mouvements de ce genre, mais vraisemblablement dans plusieurs autres. A Arles, en 1721, la peste a obligé les habitants de cesser le travail, les rues sont barrées et le menu peuple est confiné dans les quartiers. La crainte de la famine s'accroît, et le 4 juin, une sédition éclate. La foule enfonce un grenier du Roi, accueille les consuls à coups de pierres, enlève des pains, et tente de forcer le pont de Trinquetaille pour gagner la Camargue : « Ils sont partis, femmes, hommes, tambour battant, avec des faux manchées, d'autres avec des perches et des fusils... »⁵.

Les impôts communaux sont une source privilégiée d'inquiétude et de mécontentement. Dans les bourgs et les villes, ils revêtent souvent la forme de taxes sur les denrées de consommation, coûteuses pour les plus pauvres, et notamment l'impopulaire piquet perçu sur les grains et farines, facteur d'augmentation du prix du pain. En 1789, l'hostilité au piquet, déjà bien marquée pendant le siècle, connaît son point culminant. Le 24 mars 1789 à Toulon et le 25 mars à Hyères, la maison où se percevait cet impôt est totalement dévastée, les grains sont enlevés, les employés doivent s'enfuir. Dans les deux cas, comme dans d'autres analogues, les femmes jouent leur partie.

La contrebande paraît avoir été fort active en Provence, sur le sel (la Provence est pays de petite gabelle, mais les marais salants offrent bien des tentations), sur le tabac, sur l'huile, sur les indiennes, et même sur la

5. AC Arles, GG 32, f° 149.

viande et le vin taxés par de nombreuses communes. Or, les femmes y participent, elles guident et chargent les mulets pendant que les hommes, fusil en mains, surveillent l'arrivée éventuelle des employés des fermes. En 1768, le faux-saunage, sur les rives de l'étang de Lavalduc (situé près d'Istres et de l'étang de Berre), donne lieu à une véritable bataille rangée. Le 11 septembre, les consuls d'Istres décrivaient ainsi le cortège des contrebandiers : « On vit dégorger dans la plaine environ 2 000 personnes, hommes ou femmes, sans compter un nombre considérable de bêtes de charge qu'ils conduisaient. Ce corps était précédé d'une avant-garde de 40 à 50 hommes, qui avaient tous leurs fusils ; il y en avait sur les deux ailes environ autant à chaque et l'arrière-garde était composée à peu près du même nombre... Les gardes aux fermes s'étaient retranchés, partie dans les terroirs de Fos et l'autre sur une montagne dans celui d'Istres⁶ ». A l'issue d'un combat acharné, la loi l'emporta, au prix d'un mort et de plusieurs blessés des deux sexes. Les femmes se manifestent aussi quand il s'agit de protéger un contrebandier ou de le reprendre s'il est prisonnier des gardes, et elles y mettent encore plus de vigueur si c'est l'un de leurs parents. A Boulbon, le 31 mai 1743, la foule s'oppose au transfert de deux faux-sauniers. L'un d'eux s'appelle Gigot, et « Gigottes, mère et fille, donnent force coups de poings, de dents et de ciseaux, décoiffent le brigadier et lui arrachent les cheveux en criant : Il faut l'assassiner, nous n'avons ni volé, ni tué, il faut les assassiner, ce sont des canailles⁷ ».

Quelquefois, les paroissiens et les paroissiennes en veulent à leur curé, soit qu'ils l'accusent de mœurs douteuses, soit d'incapacité, soit de mauvais desseins à l'égard d'une confrérie populaire. A Ubraye, dans le diocèse de Glandèves, en 1724, les habitants, en litige constant avec le curé Vachier depuis plusieurs années, en viennent à des danses la nuit, avec chansons diffamatoires. Le prêtre en défère à la justice : six personnes sont arrêtées, dont une femme. Le 7 juin 1744, à la Garde, dans le diocèse de Senez, Anne Poney, Elisabeth Giraud, Marguerite Isnard et André Fenex s'en prennent à messire Claude Bœuf, à la fin des vêpres. Celui-ci se trouva en butte aux « injures les plus atroces et les plus diffamantes qui se fussent prononcées contre un prêtre, en ces termes entre autres que le diable l'emportât, qu'il n'avait ni foi ni loi, sans aucune religion et qu'il n'était qu'un janséniste, le menaçant d'ailleurs d'aller à l'autel pour lui déchirer la soutane et lui jeter sa perruque au diable, et qu'elles voulaient le chasser du lieu⁸ ». Deux des responsables de cette sédition furent décrétées de prise de corps. Il est à remarquer

6. AD BDR, C 2729, lettre des consuls d'Istres à l'intendant du 11 septembre 1768.

7. AD BDR (Aix), V B 866, sénéchaussée d'Arles, procédure criminelle du 31 mai 1743

8. AD Alpes de Haute-Provence, B 1240, procédures criminelles, requête des consuls de la communauté.

que les différends avec des ecclésiastiques se rencontrent seulement dans la Haute-Provence. Est-ce l'effet de préoccupations religieuses plus intenses que dans le bas pays, ou le recrutement des curés était-il moins rigoureux dans ses critères, ou plus rigoureux (Claude Bœuf est accusé de jansénisme dans l'ancien diocèse de Monseigneur Soanen) ? c'est difficile à dire, mais le fait est là. Deux exceptions, tout à fait particulières, concernent Cotignac dans le diocèse de Fréjus, et Aix-en-Provence. Le diocèse de Fréjus, dans les années 1730, est le théâtre de phénomènes convulsionnaires, à l'exemple de Paris, motivés par un jansénisme tout à fait déviant, mais explicitement référé au parti de Jansen. Ce fut le cas à Pignans, mais aucune participation féminine n'est alors signalée. Ce fut aussi le cas à Cotignac. Et là, une mission est envoyée par l'évêque, dirigée par le Père Michel Ange, qui dénonce jansénistes et convulsionnaires. Les femmes s'attroupent contre lui, courent, crient, l'insultent, perturbent une cérémonie de communion, contrefont une procession. Le missionnaire a toutes les peines du monde à ramener le calme. A Aix-en-Provence, l'inspiration des perturbateurs et perturbatrices est voisine. En 1731, le Parlement juge le jésuite Girard et sa pénitente Catherine Cadière, qu'on l'accusait d'avoir séduite. Des attroupements populaires, aux abords du Palais de justice, acclament Cadière et conspuent le P. Girard. Cela dura plusieurs jours, et l'on ne manqua pas de brûler le mannequin représentant le jésuite. L'influence janséniste est manifeste, et les femmes participent aux divers mouvements⁹.

Par contre, on les voit moins souvent dans d'autres types de conflits. Dans les émeutes anti-seigneuriales, elles peuvent être absentes, laissant les hommes s'occuper des relations avec l'autorité traditionnelle. Il arrive pourtant qu'elles s'en mêlent, lorsqu'elles sont directement concernées. Ainsi, à Oraison, dans les Alpes de Haute-Provence actuelles, en 1770, les moissonneurs refusent d'aller travailler dans une bastide appartenant au seigneur, parce que celui-ci a interdit l'exercice du droit de glanage dans les champs encore en gerbes. Or, les moissonneurs vont par groupes de trois, les soques, composés de deux hommes et une femme. Au demeurant, les émotions hostiles au seigneur sont rares dans le siècle. Elles deviennent plus fréquentes en 1789, mais sans que le rôle des femmes s'en trouve accru.

Les affrontements entre villages ou entre paysans et artisans sont plus souvent le fait des hommes seuls. Cependant, les femmes s'y retrouvent quelquefois. A Solliès, non loin de Toulon, le 21 février 1729, un groupe de 21 personnes, hommes et femmes, partent en expédition punitive contre deux frères d'un hameau voisin. On ne sait pas (l'arrêt du Parlement ne fournit aucun détail à ce sujet) ce qu'on pouvait bien leur reprocher. Les cha-

9. H. COIRIER, *L'affaire Girard-La Cadière. Etude de mentalités collectives au XVIII^e siècle*. Mémoire de maîtrise, Aix, 1969.

rivaris sont en général l'affaire des jeunes gens du village. Mais là encore, les femmes peuvent s'en mêler, voire improviser leurs propres manifestations. A Marseille, en avril 1766, les gardes de la police urbaine surprennent, dans la rue des Fripiers, vers 10 heures du soir, un étrange concert, dont on ne sait pas le motif. « Une quantité de femmes et d'enfants, même des personnes aux fenêtres de leur maison... faisaient avec des casseroles et autres ustensiles un bruit très considérable capable de troubler le repos des voisins et même d'exciter un tumulte ». L'arrivée des gardes disperse tout le monde. Mais dès qu'ils ont tourné le dos, la manifestation reprend. Les gardes, revenus, sont cette fois copieusement insultés. Ils disent eux-mêmes dans leur rapport : « ...la troupe de femmes et d'enfants s'étant extrêmement accrue, nous avons vu qu'il était de la prudence de nous retirer¹⁰ ». Contre l'intervention d'étrangers à la communauté, ou dans d'autres sortes de mouvements encore, la participation des femmes est moyenne. Tantôt elles prennent part, tantôt elles s'abstiennent.

Enfin, la présence féminine est exceptionnelle dans les rixes qui dégénèrent et dans les conflits du travail. Les bagarres, les grèves et les revendications de salaires sont affaires d'hommes. Les femmes peuvent être toutefois dans le mouvement, dans de rares cas. A Arles, le 14 juin 1789, les moissonneurs venus de la montagne parcoururent la ville avec un tambour et un fifre, en proclamant qu'ils pendraient aux arbres ceux qui se loueraient à moins de quarante sols. Les moissonneuses étaient là, elles aussi, et l'on fit « saisir une femme étrangère qui était assise sur le tambour¹¹ ».

En 1789, les émeutes revêtent, dans un certain nombre de cas, un caractère politique, soit qu'elles aient lieu à l'occasion des assemblées électorales pour les Etats généraux, soit qu'elles mettent en cause le pouvoir même des municipalités. Les femmes sont exclues des assemblées électorales ou municipales. Il leur arrive pourtant, dans plus de la moitié des cas, d'exercer une action conjointement avec les hommes. Au Beausset (dans le Var actuel), le 26 mars, l'assemblée générale des chefs de famille destitua le greffier de la communauté et le lieutenant du juge seigneurial, puis, sur sa lancée, réforma le règlement municipal en admettant les travailleurs au conseil et au consulat. Apparemment, les femmes n'y sont pour rien. Mais il y eut certainement des troubles pour accompagner ces décisions. Avec le retour à l'ordre, plusieurs femmes furent arrêtées, l'une fut condamnée à un an de bannissement, et une autre à dix ans de galères.

Les émeutières provençales sont toujours des femmes du peuple. Comment agissent-elles dans les mouvements ? En toutes circonstances, elles

10. AC Marseille, FF 375, f° 2

11. AC Arles, BB 113, f° 465

s'attroupent et crient. Le contenu des cris n'est pas souvent connu. Les sources, qui émanent d'autorités constituées, judiciaires ou municipales, parlent volontiers de vociférations. Il est probable que l'insulte et la menace tiennent une grande place. A La Bréole (dans les Alpes de Haute-Provence actuelles), en 1786, les mutins, hommes et femmes, s'insurgent contre leur curé. Celui-ci est sommé d'accéder à leurs demandes, de s'en aller, ou « d'aller voir le père éternel ». Il choisit la seconde solution¹². Quelquefois, la menace est assortie de gestes, mettant en scène un véritable rituel. A La Seyne, près de Toulon, « un particulier ayant rassemblé la populace au bruit du tambour, des femmes allèrent chercher une bière et la placèrent devant la porte d'un des principaux habitants, en lui annonçant de se préparer à la mort et qu'on lui faisait l'honneur d'aller l'enterrer sur le champ¹³ ». Les femmes sont-elles armées ? pas d'armes à feu, semble-t-il, ni de couteaux. Mais elles utilisent volontiers les pierres et les bâtons. A Salon, lors du carnaval de 1762, « sur les huit heures du soir, quelques-uns des paysans firent battre la générale dans la ville par un tambour de guerre, en sorte que dans l'instant il y eut au moins sur la place cinq ou six cents paysans munis de différentes armes et les femmes leur tablier rempli de pierres, et ils se rangèrent en ordre de bataille... »¹⁴. A Banon, près de Forcalquier, en 1738, une troupe de femmes armées de bâtons se rassemble devant l'hôtel de ville, pour protester contre la fiscalité communale. Le tablier semble jouer un grand rôle dans les séditions féminines. A Salon, nous venons de le voir, il sert de réservoir à pierres. Il est utilisé de la même façon à Marseille, le 15 mai 1789. Les femmes mènent ce jour-là une protestation contre la suppression de la garde citoyenne (une émeute politique, notons-le), munies de bâtons et portant du sable dans leur tablier. Les émeutières, en général, ne tiennent pas elles-mêmes en mains les instruments de musique, souvent employés pour rythmer les démonstrations : tambours, fifres, tambourins, trompettes, cornets. Par contre, elles ne sont pas les dernières quand il s'agit de malmener un adversaire. Au village du Poil, dans la région de Castellane, le 4 avril 1729, un huissier vient opérer une saisie de bestiaux chez Joseph Isnard. Aussitôt, le fils du débiteur appelle son père, ses frères, et sa sœur Marguerite, « qui tous ensemble en furie et colère accoururent vers le suppliant (l'huissier), ...la dite Marguerite munie de quantité de pierres, disant à ses frères : mettez le couteau en mains, à quoi ils obéirent... »¹⁵. La même mésaventure arrive à un huissier de Digne, le 16 avril 1771. Il doit saisir un certain Rousset, qui est pourtant lieutenant de la maréchaussée. Celui-ci dégaine son épée et menace. Sa femme et sa fille arrivent alors, lui donnent deux pis-

12. Bibl. Méjanès (Aix), ms. 1037, f° 426.

13. Arch. nat., H1 1274, « Relation des troubles arrivés en Provence... ».

14. Agnès BARRUOL, *op. cit.*, p. 90.

15. AD des Alpes de Haute-Provence, B 1204, procédures criminelles.

tolets, et se jettent sur l'huissier, mettant son habit en lambeaux. Ce type de violence féminine est particulièrement fréquent dans les mouvements de contrebande, où les employés des fermes passent souvent un mauvais quart d'heure avec les contrebandières, les femmes des villages, et les parentes de leurs prisonniers. Quant au saccage de biens, rare avant 1789, mais largement pratiqué cette année-là, les Provençales y participent activement, dans la mesure de leurs forces : le 25 mars 1789 à Aix quand il s'agit de piller les greniers publics et des magasins de négociants, les 23 et 24 mars à Toulon où la foule dévaste les maisons de plusieurs notables municipaux et la maison du piquet, le 25 mars à Hyères où l'hôtel de ville, les greniers publics, la maison du piquet et celle d'un notable sont mis à mal.

Cependant, si les femmes ne laissent pas à d'autres leur part des rébellions, elles agissent presque toujours avec les hommes, presque jamais seules. Cela peut arriver. Le 4 janvier 1789, le subdélégué d'Orgon relatait à l'intendant le fait suivant : « Le nommé Terris, boulanger de ce lieu, a acheté depuis environ un mois cinquante salmées de blé du fermier de la terre de Mollégès. Il fut hier en prendre dix salmées, et fut fort surpris d'être assailli et menacé par les femmes de ce village de lui renverser sa charrette »¹⁶. Mais cette exclusivité féminine est très rare. Il est rare de même que les femmes conduisent les opérations. C'est pourtant le cas à Marseille en octobre et décembre 1766, lors de tumultes suscités par le prix du pain, et ce n'est pas un hasard. Le 17 octobre, à deux heures du matin, « la nommée Bonne, un tambour passé à son col et qu'elle battait en criant vive le Roi, de même que la nommée Jeanne et plusieurs personnes, tant hommes que femmes et enfants, se sont présentées au devant de la porte de l'Hôtel de ville... »¹⁷. Les deux femmes sont arrêtées, l'une est marchande de poisson, l'autre l'épouse d'un maçon. Le 18 décembre, le mouvement reprend, et là encore des femmes sont à la tête des séditeux. Mais la prise en charge des mouvements est peu fréquente, elle est la plupart du temps laissée aux hommes, ou exercée conjointement avec eux. En revanche, les Provençales emmènent souvent les enfants avec elles. Il est rare que la présence de ces derniers ne soit pas attestée, quand les manifestations féminines sont importantes.

La répression, et c'est logique, compte tenu du rôle des femmes, frappe essentiellement les hommes. Ceux-ci peuvent être envoyés aux galères pour un temps plus ou moins long. Mais les femmes condamnées le sont au bannissement de leur ville pour une période variable, ou au fouet. Dans ce dernier cas, la punition est publique et humiliante. A Arles, en 1752, à la suite d'une émeute frumentaire, Marie Quenin doit subir le châti-

16. AD BDR, C 2456, lettre de Dacla à l'intendant.

17. AD BDR (Aix), B 5635, arrêt du Parlement du 19 octobre 1766.

ment du fouet aux carrefours de la ville, et quitter Arles pour dix ans. Il faut attendre 1789 pour retrouver des peines aussi sévères. En ce printemps troublé, quatre femmes paient un lourd tribut aux nécessités de l'ordre : au Beausset, Suzanne Arnaud est envoyée pour dix ans aux galères (fait exceptionnel) ; à Hyères, la nommée Bérengier et Marie Teissère sont bannies d'Hyères et d'Aix pour trois ans ; au Beausset encore, Elisabeth Ollivier est condamnée à un an de bannissement. Heureusement pour elles, l'amnistie du 23 juillet 1789 annulera leur peine, et d'autres femmes, arrêtées et en attente de jugement, ne passeront jamais devant les juges du Parlement.

Les Provençales mutinées ne sont pas favorablement décrites, on s'en doute, dans les sources de la répression et les récits des témoins, généralement des notables. Ainsi, en 1734, à Cotignac, le Père Michel Ange, objet des plaintes des dévotes jansénistes, les décrit comme une « basse-cour », et ajoute : « On nous chargea, en pleine rue, de ces injures grossières et atroces qu'une plume modeste rougirait de coucher sous les yeux d'un illustre prélat¹⁸ ». Cependant, les hommes, sur ce point, ne sont pas mieux traités. Dans une relation de la révolte d'Arles de 1752, dont le motif était le prix du pain, l'auteur, un notable, stigmatise ainsi les acteurs de la rébellion : « Le paysan est un animal méchant, rusé, une bête féroce à demi civilisée¹⁹ ». Ainsi, tout le monde est mis dans le même panier, et les femmes ne paraissent pas l'objet d'injures spécifiques, comme elles le seront pendant la Révolution et plus tard.

Dans les émotions provençales du XVIII^{ème} siècle, les femmes ne sont pas toutes du côté des émeutiers. Certaines se trouvent dans le camp adverse, et même au premier rang. C'est le cas des femmes propriétaires de seigneuries. En 1767, la marquise de Sigoyer, dame de Roumoules, porte plainte pour une manifestation contre la fermière de son four banal, Marguerite Chaudon. Douze personnes sont dénoncées, dont Marguerite Girieud, épouse de l'un des séditieux. Ainsi, autour de la banalité du four de Roumoules, des femmes (les paysannes) s'opposent à des femmes (la dame du lieu et sa fermière). Le cas n'est pas unique. Il arrive aussi que des religieuses soient victimes de mouvements, seulement en 1789 il est vrai, et pour des motifs économiques. A Brignoles, les 26 et 27 mars de cette année-là, jours où il y eut plusieurs pillages de greniers et de maisons, le couvent des religieuses de la ville fut envahi, dévasté, et quelques religieuses furent maltraitées, aux dires de l'avocat général au Parlement de Montmeyan²⁰. A Arles, en 1752, l'émeute frumentaire éclate contre la hausse du prix du blé. Celle-ci est imputée non seulement à une récolte médiocre, mais aussi à la

18. Paul ARDOIN, *La Bulle Unigenitus dans les diocèses d'Aix, d'Arles, de Marseille, de Fréjus et de Toulon (1713-1789)*, Marseille, 1936, t. II, p. 82.

19. Bibl. Méjanes (Aix), ms. 819, « Récit fidèle de la révolte d'Arles arrivée le 2 janvier 1752. »

20. AD BDR, B 3680, requête en information du 2 mai 1789.

spéculation des propriétaires et des négociants. Les intermédiaires commerciaux, les censeurs (ou courtiers), sont considérés comme complices. Or, cette profession est largement exercée par des femmes.

Certaines femmes sont victimes des émeutes à titre de parentes des notables visés. A Arles, en 1721, l'épouse d'un négociant doit s'enfuir avec son mari. A Eyragues, en 1752, le notaire Ailhaud est victime d'un charivari : les villageois (du moins certains d'entre eux) critiquent l'origine de sa fortune. Mais sa femme, sa fille et son gendre ne sont pas épargnés, et sa femme, de plus, se voit accusée de le tromper. En 1789, à Toulon, la vieille demoiselle Mourchon, une septuagénaire, assiste avec désolation au pillage de la maison de son frère, archiviste de la ville, chez qui elle réside. Elle se réfugie ensuite à l'hôpital du Saint-Esprit.

Enfin, dans certains cas, des personnes du sexe sont attaquées sans que l'on en sache bien les raisons. A Toulon, dans la nuit du 14 au 15 avril 1734, des groupes de perturbateurs brisent des bancs devant la boutique de Claire Allemand, et devant celle de Madeleine Fouque. A Roquevaire, en 1779, une certaine Claire se plaint au bureau de police : « ...une troupe de jeunes libertins, au nombre de douze ou quinze, s'étant attroupés sous ses fenêtres, frappant à sa porte, l'ont apostrophée en lui disant qu'elle était une putain... et autres propos indignes²¹ ». Le 12 novembre 1730, un charivari de mariage tourne mal à Saint-Rémy. La noce étant à table, une escouade de jeunes gens s'en vinrent devant la maison avec des clochettes et autres instruments. Jusque-là, rien que de très classique. Mais la sœur de la mariée étant intervenue pour faire cesser le vacarme, fut copieusement injuriée, blessée à coups de pierres et finalement jetée à terre.

Les divisions qui peuvent opposer des femmes entre elles sont bien mises en valeur dans les événements d'Eyguières, du 9 avril 1789. Ce jour-là, les travailleurs d'Eyguières, entendons ici les ouvriers agricoles, s'insurgèrent contre l'emploi d'ouvriers extérieurs à la ville. Jeanne Sigaud, crieuse publique, sollicitée de lire une proclamation en faveur des mutins, accepta. Elle fut mise en jugement les jours suivants par la justice seigneuriale du lieu. Plusieurs femmes témoignèrent contre elle, pour l'essentiel des épouses de ménagers, c'est-à-dire de paysans aisés.

De ces observations, que peut-on conclure ? L'intervention féminine dans les mouvements provençaux du XVIII^{ème} siècle ne se caractérise pas d'une façon bien spécifique. Les femmes agissent avec les hommes, pour des revendications communes. Il est exceptionnel qu'elles soient seules, ou en position d'instigatrices. Toutefois, elles sont bien représentées, et c'est

21. AD BDR, 156 E/FF1.

même là qu'on peut les trouver en pointe, dans les émeutes économiques, mettant en cause le prix des denrées et la lourdeur de l'impôt communal sur les produits les plus nécessaires. On les voit aussi fréquemment dans les émeutes de contrebande, soit comme elles-mêmes contrebandières, soit en train de défendre les auteurs d'infractions. Il s'agit là visiblement, pour certains Provençaux, d'un moyen non négligeable d'améliorer leur ordinaire. Les femmes agissent donc plus volontiers lorsque le panier de la ménagère est concerné. Elles tiennent la bourse du foyer et nourrissent la famille. Elles sont bien placées pour mesurer les incidences des hauts prix et les attaques contre le pouvoir d'achat familial. Par ailleurs, elles se mêlent à peu près toujours des relations conflictuelles avec un ou plusieurs représentants de l'Église. La religion est leur affaire. Mais pas leur affaire propre. Lors de ces incidents mettant en question des ecclésiastiques, les hommes sont là tout aussi bien, et il faut se garder d'une vision qui réserverait aux femmes les préoccupations religieuses, comme plus tard au XIX^e siècle. Enfin, il est évident que les femmes défendent, et souvent avec violence, les personnes de leur parenté. Malheur à ceux qui touchent aux maris, aux fils et aux frères, ils s'attirent des répliques peu amènes et souvent des mauvais traitements. En définitive, l'image féminine qui prévaut, dans ces émotions populaires, est plutôt traditionnelle : c'est celle de l'épouse et de la mère, soucieuse de sa nichée, prête à la défendre fermement, bonne ménagère et bonne paroissienne, sauf si, précisément, le curé n'est pas à la hauteur.

En 1789, certaines émeutes se politisent. Les femmes n'en sont pas absentes, témoignant ainsi de leur conscience du caractère des événements. Elles sont bien présentes à Marseille, le 15 mai, lorsqu'il s'agit de défendre la garde citoyenne, jugée menaçante par les tenants de l'ordre. Mais ces changements ne leur sont pas particuliers, elles évoluent avec les hommes. Et l'on ne relève pas, dans leurs interventions, de demandes originales, et notamment qui concerneraient la condition féminine. Les femmes du peuple provençales, à la veille de la Révolution, ne sont pas encore autonomes. Cela viendra plus tard pour certaines d'entre elles.

Enfin, les séditions provençales du XVIII^e siècle, grandes ou petites, nous montrent le poids déterminant de la division en classes du deuxième sexe. Des femmes affrontent des femmes, souvent sur la base de conditions sociales différentes. Et la solidarité féminine est là bien absente, c'est le moins qu'on puisse dire.

Naturellement, ceci concerne seulement la population émeutière. Il est possible qu'une prise de parole proprement féminine ait lieu sur d'autres terrains et dans d'autres circonstances. C'est ce que laisse apercevoir un texte anonyme de 1789, intitulé « Réclamations des femmes de Provence pour leur admission aux Etats généraux » (mais le ou les auteurs sont-ils seule-

ment des femmes ?). Ce texte réclame l'envoi de députés du sexe féminin aux Etats généraux, mais réserve l'éligibilité aux mères de famille. Encore un moyen, tout en reconnaissant le rôle politique des femmes, de le subordonner à un rôle social traditionnel.

Monique CUBELLS